

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF2022

présenté par

M. Causse, Mme Spillebout, M. Fait, M. Buchou, M. Berville, Mme Riotton et Mme Delpech

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.